

Le 26 juin 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juin 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, CEYTE, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON.

Procurations : Madame MONTET-FRANC à Monsieur CHAPOT, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame MOINE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absente : Madame RODRIGUES.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : FIPDR 2023 - Convention de subvention pour le développement de la vidéoprotection sur le territoire communal

Monsieur le Maire rappelle que la tranquillité publique et le bien-être des Andréziens-Bouthéonnais constituent des préoccupations constantes de l'équipe municipale.

Cela se traduit par des actions multiples menées sur l'espace public, une présence de terrain accrue dans l'ensemble des quartiers de la ville et des partenariats et collaborations avec de nombreux partenaires associatifs et institutionnels.

Dans ce cadre, depuis plusieurs années, la ville d'Andrézieux-Bouthéon a engagé une démarche visant à équiper la commune de vidéoprotection. En effet, il appartient au Maire, de veiller à assurer « *le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques* » (Art. L2212-2 du CGCT). Ce faisant, il lui incombe de déterminer l'intensité et l'ampleur du système à mettre en place.

Il indique qu'aujourd'hui ce sont près d'une centaine de caméras réparties sur une trentaine de sites différents qui permettent de couvrir de nombreux secteurs et ainsi apporter une aide précieuse à notre police municipale mais aussi à la gendarmerie nationale dans le cadre de ses actions et enquêtes.

Il annonce que le proche déroulement de deux grands évènements sportifs internationaux a conduit l'Etat à mettre en place un appel à projets au titre du FIPDR 2023 en vue d'accompagner les collectivités dans le déploiement de systèmes de vidéoprotection aux abords de sites concernés par ces évènements.

Il explique que le stade Roger Baudras a été retenu par la délégation australienne de rugby en tant que centre d'entraînement pour la prochaine coupe du monde de rugby. De la même manière la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a obtenu le label terre de jeux 2024 et de nombreux équipements sont identifiés comme sites de préparation aux prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230627-2023-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire souhaite mettre en œuvre un programme d'investissement destiné à implanter de nouvelles zones de surveillance pour sécuriser l'intérieur et l'extérieur des sites retenus pour la Coupe du Monde de Rugby 2023 et les Jeux Olympiques 2024, qui nécessite, ce faisant, de mettre à niveau et moderniser le Centre de Surveillance Urbain.

Il précise que les dépenses prévisionnelles liées à ce projet sont estimées à 301 302 € HT, travaux de génie civil compris.

Il indique que pour poursuivre la mise en œuvre de la vidéoprotection sur son territoire, la Commune a donc sollicité une aide financière auprès de l'Etat, dans le cadre de l'Appel à Projets FIPDR 2023-Programme S (Développement de la Vidéoprotection de voie publique).

Il ajoute que, l'Etat a décidé d'attribuer une subvention de 72 500 € à la Commune, dans le cadre d'une convention qu'il convient désormais de signer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention destinée à permettre le versement de la subvention n° DS-2023-1089 relative au « *Développement de la vidéoprotection sur le territoire communal* ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 27 juin 2023

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

